



FICHE METIER PAYSAGE

CHATEAUFARINE



Grimpeur - élagueur

chateaufaraine.educagri.fr

LE METIER

Le métier d'arboriste-grimpeur nécessite :

- de l'organisation, une réelle passion pour l'arbre et un sens de l'effort
- une parfaite aptitude pour travailler en hauteur et être capable de travailler en équipe
- des connaissances techniques sur l'arbre alliées à un savoir-faire pratique

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le métier d'arboriste-grimpeur nécessite d'excellentes aptitudes physiques, de la réflexion et une capacité à travailler au autonomie. Le travail se fait sur corde avec du matériel de sécurité spécifique à cette profession. Il est réalisé en extérieur, quelles que soient les conditions climatiques.

LES DEBOUCHES

L'arboriste-grimpeur est un spécialiste ;
Il peut être :

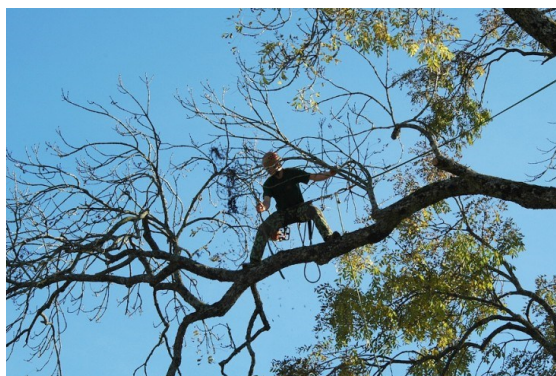
- Salarié dans une entreprise d'élagage ou dans une entreprise de travaux paysagers ayant diversifié ses activités
- Salarié dans le service espaces verts d'une collectivité territoriale (commune, conseil général...)
- Entrepreneur spécialisé en taille et soins aux arbres, ou paysagiste.

Les employeurs recherchent du personnel qualifié connaissant parfaitement les techniques de taille des arbres, ainsi que les techniques de démontage et d'abatage. Dans de nombreuses grandes villes, les services espaces verts cherchent à développer ce type de compétence dans les équipes (double compétence jardinier et élagueur).

LES FORMATIONS A CHATEAUFARINE

FC APP	CS «Diagnostic et taille des Arbres», niveau IV
-----------	--

	Une formation dans le secteur du paysage ou de la forêt peut être exigée avant l'entrée en CS. Nous proposons un parcours adapté.
--	---



Participer à la valorisation du patrimoine arboré, en mettant en œuvre les règles de l'art de l'arboriculture ornementale et de la taille raisonnée.



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



ENGAGEMENT
DE SERVICE
FORMATION
AGRI-PROFESIONNELLE
REF. 132
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org



EN SAVOIR PLUS :
CONTACTEZ-NOUS
03.81.41.96.40
cfa.doubs@educagri.fr
cfppa.chateaufaraine@educagri.fr

APP = apprentissage
FC = formation continue
CP = contrat de professionnalisation